

la connaissance d'Orateurs de certains pays du Commonwealth qui sont aussi invités.

Comme il est 10 heures et conformément à l'ordre adopté le jeudi 9 avril 1981, la Chambre s'ajourne au mardi 12 mai

1981, à 2 heures de l'après-midi, comme le prévoit l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 10 h 50 et la Chambre s'ajourne au mardi 12 mai 1981, à 2 heures.)

---